

15ème législature

Question N° : 41993	De M. Didier Quentin (Les Républicains - Charente-Maritime)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique > professions de santé	Tête d'analyse > Difficultés de la prise en charge à domicile des patients	Analyse > Difficultés de la prise en charge à domicile des patients.
Question publiée au JO le : 19/10/2021 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Didier Quentin appelle l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur les difficultés de la prise en charge à domicile de deux millions et demi de Français ayant besoin d'un accompagnement personnalisé et régulier. En effet, les patients reconnaissent pleinement le rôle des PSAD, et la qualité de leur accompagnement. Or les prestataires de soins sont confrontés à un manque criant de reconnaissance de leur travail et de leur place essentielle dans le système de santé. Il convient de souligner que les prises en charge de santé à domicile sont structurellement plus économiques pour le système de santé que les prises en charge hospitalières. Néanmoins, les mesures d'économies réclamées au secteur sont de plus en plus significatives, ce qui compromet l'ambition d'accélérer les soins ambulatoires et domiciliaires. Les prestataires de soins à domicile appellent donc à mettre un terme aux coupes tarifaires sur leurs activités pour 2022, ainsi qu'une reconnaissance claire de leur place au sein du système de santé. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir indiquer les mesures qu'il entend prendre, afin de favoriser une meilleure reconnaissance des prestataires de santé à domicile.